

LIMATAK B EVOLUTION

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE..... | 2 |
| 1.1. Identificateur du produit | 2 |
| 1.2. Utilisation identifiées | 2 |
| 1.3. Renseignements concernant le fournisseur | 2 |
| 1.4. N°d'appel d'urgence..... | 2 |
| 2. IDENTIFICATION DES DANGERS..... | 3 |
| 2.1. Classification du mélange | 3 |
| 2.2. Elément d'étiquetage | 3 |
| 3. COMPOSITION | 3 |
| 3.1. Mélanges..... | 3 |
| 4. PREMIERS SECOURS | 4 |
| 4.1. Description des premiers secours..... | 4 |
| 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés | 4 |
| 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires. | 4 |
| 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE | 4 |
| 5.1. Moyens d'extinction..... | 4 |
| 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange | 4 |
| 5.3. Conseil aux pompiers | 4 |
| 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL..... | 5 |
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | 5 |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement..... | 5 |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage..... | 5 |
| 6.4. Références aux autres sections..... | 5 |
| 7. MANIPULATION ET STOCKAGE | 5 |
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | 5 |
| 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités..... | 5 |
| 7.3. Utilisation finale particulière | 5 |
| 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE | 5 |
| 8.1. Paramètres de contrôle..... | 5 |
| 8.2. Contrôles de l'exposition | 5 |
| 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES | 6 |
| 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | 6 |
| 9.2. Autres informations | 6 |
| 10. STABILITE ET REACTIVITE | 6 |
| 10.1. Réactivité | 6 |
| 10.2. Stabilité | 6 |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | 6 |
| 10.4. Conditions à éviter | 6 |
| 10.5. Matières incompatibles | 6 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | 6 |
| 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES | 6 |
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques..... | 6 |
| 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES | 7 |
| 12.1. Toxicité..... | 7 |
| 12.2. Persistance et dégradabilité..... | 7 |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | 7 |
| 12.4. Mobilité dans le sol..... | 7 |
| 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB | 7 |
| 12.6. Autres aspects néfastes..... | 7 |

| | |
|---|---|
| 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION | 7 |
| 13.1. Méthodes de traitement des déchets..... | 7 |
| 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT | 7 |
| 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES..... | 8 |
| 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement..... | 8 |
| 15.2. Evaluation de la sécurité chimique | 8 |
| 15.3. Autres prescriptions | 8 |
| 16. AUTRES INFORMATIONS | 8 |

Révision : Les sections contenant une révision ou une information nouvelle sont repérées par le signe ♣.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

| | | |
|-----------------|--|--|
| | 1.1. Identificateur du produit | LIMATAK B |
| | 1.2. Utilisation identifiées | Molluscicide |
| | 1.3. Renseignements concernant le fournisseur | CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com |
| Sans classement | | |
| | 1.4. N° d'appel d'urgence | Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22 Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification du produit selon la Directive 1999/45/EC nc

Dangers pour la santé Même si le produit n'est pas classé selon la directive 99/45/CE, la matière active qu'il contient est nocive en cas d'ingestion.

Dangers pour l'environnement Veiller à ne pas exposer des animaux sauvages ou domestiques non ciblés à la préparation.

selon la Directive 1999/45/EC

2.2. Élément d'étiquetage

Symbole des risques Aucun

Phrases R Aucune

Phrases S
 S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Phrase(s) SP
 SPe1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Autres mentions Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS / No.-EINECS | Symbole(s) | Phrase(s) de risque | Concentration [%] |
|--------------|-----------------------|------------|---------------------|-------------------|
| Methaldehyde | 108-62-3 203-600-2 | Xn | R10, R22 | 5 |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Laver la peau avec une grande quantité d'eau et de savon.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Transférer la victime à l'hôpital le plus rapidement possible.

Inhalation: Ecarter la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si cette gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En cas d'ingestion ou d'inhalation, risque de troubles nerveux et digestifs. Consulter immédiatement un médecin et lui présenter cette fiche ou l'étiquette du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote connu.

Eloigner la victime de la zone de travail. L'emmener dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie.

Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre anti-poison ou du docteur. Ne rien administrer par voie orale et ne jamais faire vomir une personne somnolente, comateuse ou convulsive.

Administrer un traitement symptomatique (lavage gastrique, administration de charbon actif et de laxatif).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. Préférer la mousse et la poudre chimique comme moyen d'extinction du feu afin d'éviter une perte excessive d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Aucun danger particulier relatif au feu n'est connu. La substance n'est ni hautement inflammable, ni auto-inflammable, ni oxydante, ni explosive et ne dégage pas de volume excessif de gaz en chauffant. La préparation ne propage pas la combustion. En cas de pyrolyse ou combustion, des dégagements issus de combustion organique peuvent se produire.

5.3. Conseil aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome et des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Observer toutes les précautions de protection et de sécurité. Se référer au paragraphe 8 : « Protection individuelle ». |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement | Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Eviter que les eaux de nettoyage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public. |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Endiguer le liquide avec du sable, de la terre ou un absorbant inerte. Les enlever à la pelle et les placer dans des bidons en plastique hermétiques et bien étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée à l'eau. |
| 6.4. Références aux autres sections | Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5. Pour l'élimination, voir paragraphe 13. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Aucune précaution particulière n'est requise. |
| 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités | Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir à l'abri du gel et des fortes températures. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de toutes personnes non-autorisées, enfants et animaux. |
| 7.3. Utilisation finale particulière | Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour. |

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|---------------------------------------|--|
| 8.1. Paramètres de contrôle | |
| Valeurs limites d'exposition | Aucune donnée disponible. |
| 8.2. Contrôles de l'exposition | Bien que ce produit ne soit pas classé, la matière active qu'il contient est nocive en cas d'ingestion. Etant donné la petite taille des granulés, il est conseillé de garder ce produit hors de la portée des enfants. |
| Protection respiratoire | Dans les conditions normales d'utilisation, le produit étant sous forme de granulés non poussiéreux et non irritants, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est nécessaire. |
| Protection des mains | Porter des gants de protection en latex ou jetables. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Se laver les mains immédiatement après toute manipulation. |
| Protection des yeux | Dans les conditions normales d'utilisation, le produit étant sous forme de granulés non poussiéreux et non irritants, il n'engendre pas de risques d'éclaboussures ou d'impacts; aucun équipement de protection des yeux n'est alors nécessaire. |
| Protection de la peau | Dans les conditions normales d'utilisation, le produit étant sous forme de granulés non poussiéreux, non irritants et non sensibilisant, aucun équipement de protection individuel n'est nécessaire. |

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------|
| Etat physique | Solide |
| Aspect | Granulé |
| Couleur | Bleue |
| Odeur | Inodore |
| Seuil olfactif | Non applicable |
| pH | 6 ± 1 |
| Température de fusion | Non disponible |
| Point d'ébullition | Non disponible |
| Point éclair | Non applicable |
| Taux d'évaporation | Non disponible |
| Solubilité dans l'eau | Non miscible dans l'eau |
| Viscosité | Non applicable |
| Température d'inflammation | Non inflammable |
| Inflammabilité (solide/gaz) | Non disponible |
| Pression de vapeur | Non disponible |
| Densité relative | 0,72 ± 0,04 |
| Solubilité dans les solvants organiques | Non disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Non inflammable |
| Propriétés explosives | Non explosif |
| Propriétés oxydantes | Non disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Résistance à l'humidité | Résistant à la pluie |
|-------------------------|----------------------|

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Aucune donnée disponible |
| 10.2. Stabilité | Stable dans les conditions normales de conservation. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction violente n'est connue dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10.4. Conditions à éviter | Aucune donnée disponible. |
| 10.5. Matières incompatibles | La préparation n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | A notre connaissance, dans les conditions normales de stockage, la préparation n'entraîne pas la formation de substances de décomposition dangereuses. Des dégagements de combustion organique normale peuvent se produire en cas de pyrolyse ou combustion. Se référer au sous-paragraphe 5.2. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------------|---|
| Toxicité aigüe | * par ingestion (rat) DL ₅₀ :> 2000 mg / kg * par contact avec la peau (rat) DL ₅₀ : > 2000 mg/kg * par inhalation (rat) : Non applicable |
| Irritation des yeux | Non irritant (lapin) |
| Irritation de la peau | Non irritant (lapin) |
| Sensibilisation de la peau | Non sensibilisant (cobaye) |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 12.1. Toxicité | Toxicité de la préparation : <u>Oiseaux</u> Caille des blés (<i>Coturnix Coturnix</i>) DL ₅₀ : 1582,9 mg/kg <u>Insectes</u> Abeille (<i>Apis mellifera</i>), DL ₅₀ : > 100 µg/abeille Toxicité du méthaldéhyde : <u>Poissons</u> Carpe (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) CL ₅₀ , 96 h : > 100 mg/l <u>Invertébrés</u> Daphnies (<i>Daphnia magna</i>), CE ₅₀ , 48 h : > 90 mg/l <u>Algues</u> Algues vertes (<i>Scenedesmus</i>), CbE ₅₀ , 96h : 76 mg/l <u>Oiseaux</u> Caille des blés (<i>Coturnix Coturnix</i>) DL ₅₀ : 170 mg/kg Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) DL ₅₀ : 196 mg/kg Perdrix grise (<i>Perdix Perdix</i>) DL ₅₀ : 451 mg/kg |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible |
| 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB | Aucune donnée disponible |
| 12.6. Autres aspects néfastes | Aucune donnée disponible |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|---|---|
| 13.1. Méthodes de traitement des déchets | Produit Il est nécessaire de prendre soin de ne pas exposer des animaux sauvages ou domestiques non ciblés à la préparation. Ne pas jeter le produit aux ordures ménagères, ni à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération. Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public. Code d'élimination des déchets 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses |
|---|---|

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La préparation n'a pas de classification relative au transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée

15.3. Autres prescriptions

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée sur les parcelles traitées:

6 heures, ou port de protections appropriées.

Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit NC

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité

De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Classement selon dir.1999/45/EC

R10 Inflammable
R22 Nocif en cas d'ingestion.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.